

Communiqué de presse

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DE RHODIA APPROUVE L'ENSEMBLE DES RÉOLUTIONS PROPOSÉES MODALITÉS DE PAIEMENT DU DIVIDENDE AUX ACTIONNAIRES

Paris, le 18 mai 2011 ---- L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Rhodia s'est réunie aujourd'hui au Pavillon d'Armenonville à Paris. Les actionnaires présents ou représentés détenaient 31,5% du capital de Rhodia.

Toutes les résolutions ont été adoptées par l'Assemblée Générale, et notamment celles portant sur le dividende au titre de l'exercice 2010, de 0,50€ par action et payable en numéraire ou en actions.

Le prix d'émission des actions Rhodia remises en paiement du dividende a été fixé par le Conseil d'administration à 28€.

Ces actions nouvelles porteront jouissance au 1er janvier 2011 et seront entièrement assimilées aux autres actions de la Société. La date de détachement du dividende de l'action est fixée au 25 mai 2011.

Les actionnaires pourront exercer leur option entre le 25 mai 2011 et le 10 juin 2011 inclus. En conséquence, tout actionnaire qui n'aura pas exercé son option avant le 10 juin 2011 inclus, ne pourra recevoir le dividende lui revenant qu'en numéraire.

Pour les actionnaires qui auront opté pour un paiement en actions, si le montant des dividendes auxquels ils ont droit ne correspond pas à un nombre entier d'actions, ils recevront le nombre d'actions immédiatement inférieur, complété d'une soulte en espèces.

La date de paiement en numéraire ou de livraison des actions est fixée au 21 juin 2011.

Les résultats des votes sont en ligne sur le site de Rhodia (www.rhodia.com).

L'option relative au versement du dividende en actions n'est pas ouverte aux actionnaires résidant en Australie, au Canada, en Italie, au Japon ou dans tout autre pays dans lequel une telle option nécessiterait l'enregistrement ou l'obtention d'une autorisation auprès d'autorités boursières locales. Les actionnaires doivent s'informer par eux-mêmes des conditions relatives à cette option et qui seraient susceptibles de s'appliquer en vertu de la loi locale. Lorsqu'ils décident d'opter ou non pour un versement du dividende en actions, les actionnaires doivent prendre en considération les risques associés à un investissement en actions.

.../...



Les actionnaires qui souhaiteraient opter pour le dividende en actions devront s'informer sur la fiscalité applicable à cette option. Pour toute information complémentaire relative à la Société, son activité, sa stratégie, ses résultats financiers et les risques afférents à son activité, il convient de vous référer au Document de référence 2010 de Rhodia (disponible sur www.rhodia.com) et notamment à la section "Gestion des risques".

Chimiste, leader dans ses métiers, **Rhodia** est un groupe industriel international, résolument engagé dans le développement durable. Le Groupe met la recherche de l'excellence opérationnelle et sa capacité d'innovation au service de la performance de ses clients. Structuré autour de 11 Entreprises regroupées au sein de 5 pôles d'activités, Rhodia est partenaire des grands acteurs des marchés de l'automobile, de l'électronique, de la parfumerie, de la santé, de la beauté, de la détergence, des produits industriels et de grande consommation. Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 5,23 milliards d'euros en 2010 et emploie aujourd'hui environ 14 000 personnes dans le monde. Il est coté sur Euronext Paris.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre site web <http://www.rhodia.com/>

Contacts

Relations Presse

Roxanne Diarra

☎ +33 (0)1 53 56 59 62

roxanne.diarra@eu.rhodia.com

Relations Investisseurs

Maria Alcon

☎ +33 (0)1 53 56 64 89

maria.alcon-hidalgo@eu.rhodia.com

Benjamin Bruneau

☎ +33 (0)1 53 56 64 42

benjamin.bruneau@eu.rhodia.com